

**En cas de décès de leur
partenaire, la moitié des
femmes âgées de 35 à 49 ans
sont financièrement
vulnérables**



À propos de l'enquête

L'enquête de l'assureur vie NN, menée par l'agence de recherche indépendante Indiville, a été réalisée en ligne auprès de 6463 Belges. Cette opération a eu lieu à sept moments de mesure différents :

- 11 - 15 mars 2020 : 1.057 répondants
- 8 - 15 avril 2020 : 1.019 répondants
- 11 - 15 septembre 2020 : 1.054 répondants
- 11 - 22 mars 2021 : 1.285 répondants
- 20 - 30 octobre 2021 : 1.008 répondants
- 7 - 18 mars 2022 : 1.041 répondants

La population étudiée à chaque moment de mesure est composée de personnes âgées de 18 à 79 ans et est représentative de la Belgique. La marge d'erreur maximale est de 3 % par mesure. En septembre 2022, le baromètre sera répété afin de pouvoir cartographier les évolutions à long terme.

En cas de décès de leur partenaire, la moitié des femmes âgées de 35 à 49 ans sont financièrement vulnérables

3 mai 2022 - Le Belge considère sa famille comme son bien le plus important. Mais contrairement, ce n'est pas ce qu'il assure. Nous nous protégeons principalement pour les choses matérielles. C'est ce qui ressort des nouveaux résultats du Baromètre de Sérénité Financière de l'assureur vie NN, réalisé par le bureau d'études indépendant Indiville auprès de 6.463 Belges entre 2020 et 2022. Il semble que les Belges ne savent pas comment protéger leur famille contre les difficultés ou les pertes financières. L'étude révèle également que la moitié des femmes âgées de 35 à 49 ans s'inquiètent du maintien de leur niveau de vie en cas de décès de leur partenaire. Le contraste avec les hommes de la même tranche d'âge est frappant. Là, seuls 20 % ont indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure de maintenir le même niveau de vie en cas de décès de leur partenaire. Selon l'assureur vie NN, la conversation sur la protection de la famille doit avoir lieu plus souvent pour protéger la sérénité financière des Belges.

Les Belges assurent les choses auxquelles ils tiennent le moins

Les Belges attachent une importance particulière à leur santé, leur bonheur et leur famille. Les biens matériels – comme notre maison ou notre voiture – ne font pas partie du top 5. Et pourtant, ce sont précisément les choses que nous protégeons financièrement. Un point frappant alors que la famille est rarement protégée financièrement.

- Seuls 3 % accordent une grande importance à leur voiture, bien que 41 % aient souscrit une assurance tous risques pour celle-ci.
- 60 % des Belges ont une assurance pour le dépannage et l'assistance voyage en cas de panne de voiture.
- Seuls 17 % ont souscrit une assurance décès, alors que 45 % considèrent leur famille comme l'un des aspects les plus importants de leur vie.

Ces résultats interrogent car l'assurance est faite pour protéger ce qui a de la valeur.

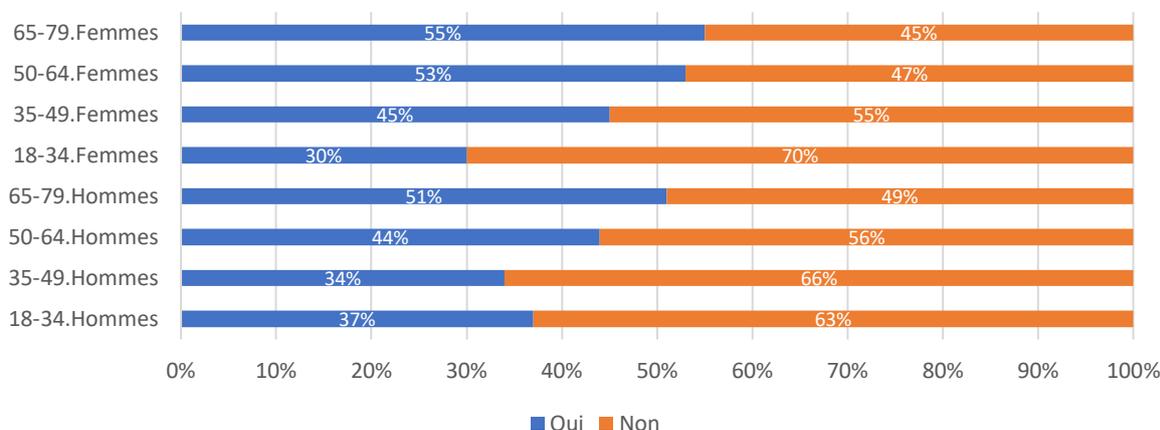
« Lorsqu'ils souscrivent une assurance, les Belges se concentrent principalement sur la probabilité qu'un risque se produise et non sur son impact. Par exemple, le risque d'avoir un accident de voiture est - malheureusement - assez élevé, et il en va de même pour l'hospitalisation. C'est pourquoi nous trouvons utile de nous assurer pour cela, car nous en comprenons très bien l'intérêt. Le risque de décès prématuré est plutôt faible, mais l'impact financier est énorme. Nous supposons d'une part que cela ne nous arrivera pas et d'autre part, nous ne réalisons pas pleinement l'impact financier de cette situation. Pour accroître cette prise de conscience, nous devrions en parler davantage », explique **Bart Chiau, expert principal de NN et professeur à l'UGent.**

En parler peut aider, mais plus de la moitié des Belges ne le font pas

La recherche montre effectivement que peu de Belges entament la conversation sur l'impact financier d'un décès. En moyenne, 43 % en ont déjà discuté avec leur partenaire. Ce

pourcentage augmente avec l'âge, ce qui n'est pas illogique étant donné que le risque de décès augmente également.

La mort et ses éventuelles conséquences financières sont-elles un sujet dont vous avez déjà discuté avec votre famille ou vos proches ? (N:1041)



Cela est bien dommage car une telle conversation semble apporter de la sérénité. 75 % des Belges qui ont eu cette conversation indiquent qu'ils se sont sentis rassurés après celle-ci. 80 % indiquent que la conversation s'est déroulée plus facilement que prévu.

« Nous nous heurtons ici à un double tabou. D'une part, les interlocuteurs ne sont généralement pas suffisamment transparents sur leur situation financière. D'autre part, la mort est un thème que nous préférons éviter. Nous devons nous en libérer. Toute personne qui veut protéger sa famille et son entourage doit s'exprimer. Et plus c'est tôt, plus c'est raisonnable parce qu'une nouvelle famille est souvent très vulnérable. Le risque de mourir prématurément n'est peut-être pas si grand, mais l'impact financier est énorme. De nombreux coûts se poursuivent notamment après le décès de l'un des partenaires. Il suffit de penser aux coûts élevés de l'énergie, au coût de la voiture, aux assurances, à l'entretien de la maison, aux frais d'éducation et d'études des enfants, ... En en parlant, on peut anticiper tout cela et on est aussi plus rassuré », explique **Bart Chiau, expert senior chez NN et professeur à l'université de Gand.**

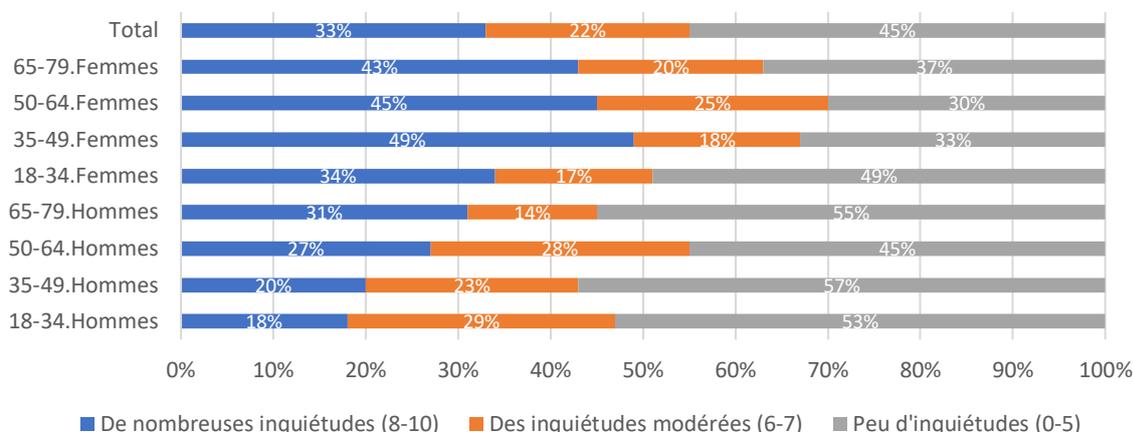
Les femmes entre 35 et 49 ans sont particulièrement vulnérables

La moitié (49 %) des femmes âgées de 35 à 49 ans s'inquiètent du maintien de leur niveau de vie en cas de décès de leur partenaire. Le contraste avec les hommes de la même catégorie d'âge est frappant. Seuls 20 % d'entre eux disent qu'ils ne pourraient pas maintenir le même niveau de vie si leur partenaire venait à décéder.

Des recherches antérieures ont déjà montré que les femmes de cette tranche d'âge sont souvent moins bien armées financièrement que les hommes. Elles ont moins de moyens financiers, moins d'épargne et leur connaissance de la finance est également plus faible¹.

¹ <https://www.nn.be/fr/press-release/les-femmes-sont-financierement-moins-bien-preparees-que-les-hommes>

Dans quelle mesure vous inquiétez-vous de pouvoir maintenir le même niveau de vie après le décès de votre partenaire (N : 585) ?



« Bien que notre société fasse des efforts pour rendre les hommes et les femmes égaux et pour rompre avec les stéréotypes, ces chiffres montrent que nous n'y sommes pas encore tout à fait. Lorsque quelqu'un doit rester à la maison pour s'occuper des enfants, c'est encore plus souvent la femme que l'homme. À ce moment-là, les deux partenaires doivent réfléchir aux conséquences financières, car le revenu familial est actuellement assuré par une seule personne. Si cette personne est absente, cela peut avoir un impact financier important. Même dans les couples où les deux partenaires travaillent à temps plein, vous pouvez être confronté à l'écart salarial. Cela rend les femmes encore plus vulnérables », déclare **Bart Chiau, expert principal de NN et professeur à l'université de Gand.**

Bien que de nombreuses femmes de la catégorie des 35-49 ans sont préoccupées, elles n'en parlent pas de manière évidente. La conversation ne commence « vraiment » qu'après 50 ans chez plus de la moitié des Belges. Or, à ce moment-là, il est trop tard.

Chiffres

- Plus des trois quarts des travailleurs à temps partiel sont des femmes.
- Sur l'ensemble des femmes actives, 42,1 % travaillent à temps partiel contre seulement 11,6 % des hommes actifs².
- Pouvoir s'occuper des enfants ou d'autres personnes à charge est la principale raison de travailler à temps partiel pour près de 24,6 % des femmes ; moins de 1 % des hommes donnent cette raison lorsqu'ils travaillent à temps partiel³.
- En 2019, les femmes ont gagné 5,8 % de moins par heure que les hommes⁴.

² <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel>

³ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#figures>

⁴ https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/N_Kerncijfers_web_v2.pdf

Quelles sont les polices d'assurance disponibles pour protéger votre famille ?

Assurance décès

L'assurance décès offre une protection financière lorsqu'une personne (l'assuré) décède. Le ou les bénéficiaires de cette personne recevront alors un versement en capital qui les aidera, par exemple, à poursuivre le remboursement d'un prêt ou à faire face à leurs frais fixes.

Quelle est donc la différence avec l'assurance-vie ?

L'assurance temporaire est un type particulier d'assurance-vie, qui vise à verser un capital en cas de décès d'une personne. D'autres polices d'assurance-vie sont davantage axées sur l'épargne et l'investissement. Par exemple, vous pouvez utiliser l'assurance-vie pour constituer un compte d'épargne-pension ou simplement investir pour obtenir la perspective d'un rendement plus élevé. La réserve éventuelle vous est ensuite versée à l'échéance (ou lorsque vous mettez fin au contrat). Sauf si vous décédez, bien sûr, auquel cas il revient aux bénéficiaires de la police.

Assurance solde restant dû

Lorsqu'un partenaire (= l'assuré) décède, l'assurance solde restant dû garantit le remboursement du crédit immobilier en cours (en totalité ou en partie, selon l'option choisie lors de la souscription).

Assurance succession

Avec une assurance succession, vos proches recevront à votre décès un montant avec lequel ils pourront payer les droits de succession sur votre héritage.

Pour plus d'informations, veuillez consulter [le livre blanc de NN](#) sur l'assurance décès.

Graphiques

Quels sont les produits financiers dont vous disposez ? (N : 6463)	
Assurance incendie	88%
Assurance hospitalisation	79%
Assurance familiale	76%
Assurance solde restant dû (pour un prêt immobilier)	67%
Véhicule de dépannage	60%
Assurance protection juridique	52%
Assurance tous risques pour la voiture	41%
Assurance maladie complémentaire pour les frais médicaux	38%
Assurance contre le vol	31%
Assurance voyage	25%
Assurance individuelle accident	21%
Assurance-vie	19%
Assurance annulation pour le prochain voyage	14%
Assurance obsèques	12%
Assurance revenu garanti	12%
Assurance-héritage ou assurance-donation	2%
Aucun de ces éléments	11%

À propos de NN

Une longue vie n'a de valeur que si elle est aussi une vie heureuse. Par conséquent, en tant qu'assureur vie, NN mène et inspire le débat sur une vie longue et heureuse.

Depuis 2018, NN renforce son expertise sur le bonheur par le biais d'une chaire NN à l'UGent. Le professeur [Lieven Annemans](#) et son équipe recherchent ce qui rend les Belges heureux et comment ils peuvent travailler ensemble pour une vie heureuse. Depuis 2020, NN a franchi une étape supplémentaire. Dans une société où nous vivons tous plus longtemps, NN examine dans quelle mesure la Belgique et la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui sont prêtes pour une vie plus longue, et comment nous pouvons faire de cette vie plus longue une vie heureuse. NN opte toujours pour une approche inclusive où les experts, les décideurs politiques et le Belge lui-même sont impliqués.

Naturellement, NN a des solutions concrètes pour protéger votre pension, votre patrimoine et vos revenus familiaux. Mais NN ne s'arrête pas là : en plus de votre bien-être financier, NN s'intéresse également à votre bien-être mental et physique : les trois piliers d'une vie longue et heureuse.

NN compte 1,6 million de clients en Belgique et fait partie du groupe NN, un assureur et gestionnaire d'actifs international doté d'une excellente position en termes de capital, présent dans 11 pays dans le monde. NN est à votre service grâce à son réseau de banques et de courtiers partenaires qui ne cesse de s'étendre.

Pour plus d'informations sur NN : www.nn.be

Pour plus d'informations sur « vivre plus longtemps » : www.nn.be/fr/vivre-plus-longtemps

Contact presse

Annelore Van Herreweghe
annelore.van.herreweghe@nn.be
0494 17 02 00